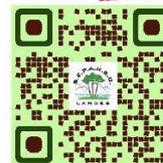




**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**  
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)

Cagnotte, le 3 mars 2021

**Ministère de la Culture**

**Palais Royal**

**3, rue de Valois**

**75001 Paris**

**Objet :** Actions qui nous semblent illégales  
de la part de la communauté de communes MACS (Landes).

Madame la Ministre,

Soustons est une commune littorale intégrée à la communauté de communes Marennes Adour côte sud (MACS) ; un plan local d'urbanisme intégré (PLUi) en régit l'occupation des sols.

Par le passé et de longue date — sous le régime des POS, des PLU et du PLUi — la Fédération SEPANSO-Landes a particulièrement tenté de faire en sorte que le patrimoine culturel et paysager soit protégé. Mais nos efforts se sont heurtés à des maires qui n'avaient pas cette sensibilité esthétique et culturelle et qui ont préféré créer de l'urbanisation dont la finalité entre dans une économie financière, certes à l'échelle des finances publiques, mais économique qui mobilise destruction ou occupation d'espaces verts caractéristiques (dont les aïrials). Au final émerge dans l'ensemble urbain littoral de cette communauté de communes une urbanisation banale de type "*neo basco-landais*" ou encore des pastiches de "*style basque*". On voit même apparaître des containers, parfois bardés de lattes de bois, pour satisfaire des besoins de club sportifs ou de particuliers. Je vous épargne ici les problèmes hautement environnementaux concomitants à cette politique que nous avons régulièrement évoqués lors des enquêtes publiques. A titre d'exemple pour illustrer ce qui précède :

■ Par le passé le site du "*Pavillon Landais*" — joyau soustonnais basco-landais sur un aïrial — dont le terrain a été vendu à la "découpe" est définitivement anéanti. Le stade Remy Goalard est traité de la même manière : son aïrial est maintenant flanqué d'un "*club house*" réduit à une fonction de salle à manger à grand renforts de plancha de magrets de canards dont l'odeur profite à tout le quartier les jours festifs ; sur le même aïrial une autre activité sportive est également dotée de son "*club house*" redoutable pastiche de "*style basque*". Des containers telles des verrues prismatiques sont à l'ombre de chênes centenaires.

■ Dans une période plus actuelle, le parc Dumas au cœur de la ville est livré aux appétits d'investisseurs qui ne s'encombrent pas avec le règlement pourtant explicite :

*"Conserver la cohérence de l'ensemble par des réhabilitations respectueuses du style et des volumes initiaux (respect de la composition originelle, conservation des ouvertures existantes). Le mur d'enceinte devra être conservé, ainsi que la partie du parc situé devant le bâti allée des Soupirs faisant office de jardin de représentation (importance de la composition enceinte-parc-maison)."*

ou encore

*"Conserver dans l'état le bâti et les plantations. Ne pas modifier la densité du bâti (pas d'extensions) et conserver le traitement des limites (murs, murs+grilles avec portails...) Préserver les ouvrages de ferronnerie de belle facture. Ne pas transformer la volumétrie et les percements des constructions (habitations et dépendances). Conserver la nature et couleur des matériaux apparents (constructions et clôtures)"*

Or force est de constater que pour le moins des arbres ont été abattus ; de beaux arbres que vos services départementaux avaient inventoriés. Rappelons qu'il ne s'agit ici que d'exemples, le non-respect de la réglementation est quasi constant.

Il ne nous appartient pas de mesurer, à l'aune des résultats, l'implication de vos services départementaux qui ont certainement agi ne serait-ce que par les inventaires, mais force est de constater une dégradation avérée des paysages et de l'architecture et donc une disparition du patrimoine culturel et une dilution de l'histoire qui affecte pour le moins cette ville au profit d'une économie financière fondée sur une expansion démographique hors pair voulue par la communauté de communes sur des critères qui n'ont pas été exposés aux électeurs puisque les conseillers communautaires ne sont pas élus au suffrage direct mais puisés dans les rangs des élus municipaux. À ce titre il est bien clair que des programmes communautaires, tel que le développement démographique, ne peuvent être exprimés et débattus dans les campagnes électorales. Cette véritable imposture démocratique transforme la communauté de communes en un facilitateur économique très éloigné de ce que peut souhaiter le peuple ou plus simplement de ce qu'il veut. Cette situation du vivre ensemble est extrêmement grave ; elle obère toute projection sociale (en particulier le vieillissement des populations et l'avenir des jeunes générations) et réduit de facto les habitants à un rôle prépondérant de consommateurs.

Prochainement une révision du PLUi de cette communauté de communes interviendra (à partir du 8 mars, pour 1 mois). Il ne nous semble pas anormal qu'à ce titre votre ministère puisse se livrer à un réel examen politique (au sens de la politique culturelle portée par cette communauté) dont ce PLUi s'est doté. Il ne nous paraît pas anormal de rétablir des vérités territoriales quant à la spécificité de l'architecture réellement landaise qui devrait prédominer.

Je profite de cette lettre pour évoquer un sujet très différent de ce qui précède ; il s'agit de l'utilisation, à des fins de marchés, de vues aériennes bien souvent de sites naturels (côte landaise, forêt, ...). Ce type de vues décuple la puissance esthétique au point qu'on peut tenter une analogie entre cette vue et l'introduction et la maîtrise de la perspective par les artistes médiévaux. Toutefois une différence importante existe, si on peut imaginer qu'on peut facilement s'approprier la perspective il est fort rare de s'approprier une vue par surélévation. Le marketing en a compris l'intérêt et nous ne sommes pas certain que cela soit neutre en termes de manipulation des esprits (sous-entendu : des consommateurs qui entre dans une politique d'expansion démographique). Il ne nous parait pas anormal d'entamer une réflexion quant à l'utilisation de ces vues.

Je vous remercie par avance et vous prie de croire Madame la Ministre à mes bons sentiments.

Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[Georges.cingal@orange.fr](mailto:Georges.cingal@orange.fr)

P.S. J'ai eu le plaisir d'échanger avec vous à plusieurs reprises lorsque j'étais Secrétaire national de France Nature Environnement et Vice-président du Bureau Européen de l'Environnement